

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Château de Montbel - Etude préliminaire de sécurisation et de conservation des ruines du château / Contrat départemental - Secteur Avant-Pays Savoyard / Demande de financement

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le vingt octobre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS ALLARD (Pouvoir P. DUPERCHY). CHAON. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). GROLLIER (Pouvoir C. VEUILLET). MANSOZ (Pouvoir C. TAVEL). VANBERLVIET. WROBEL.

Le Président :

Explique que :

- le château de Montbel constituait, avec celui de l'Epine I (dans la montagne de Nances) puis celui de l'Epine II construit après la destruction du précédent, l'un des trois châteaux édifiés par la seigneurie de Montbel présents sur ce secteur de l'Avant-Pays Savoyard.
- La construction du château remonte au XIe ou XIIe siècle et serait antérieure à celle du château de l'Epine I dont l'édification est attribuée à Guillaume de Montbel vers 1300.
- Le château a été endommagé pendant les Guerres de religions, à la fin du XVI^e s. Ne répondant plus aux besoins de la guerre, il n'a pas été réparé et n'a fait que se dégrader depuis cette période.
- Propriété de la communauté de communes depuis 2009, le site du château de Montbel constitue un lieu de visite très fréquenté inscrit dans de nombreux topoguides et itinéraires de randonnées, cependant, l'état des vestiges présente un danger pour les visiteurs qui a conduit la CCLA à devoir interdire l'accès au site (risques de chutes de pierre, absence de garde-corps, dégradation du dispositif de protection de la citerne...).

Précise que la préservation et la sécurisation du site relève des enjeux suivants :

- Un enjeu patrimonial,
- Un enjeu culturel et touristique : Le site présente un intérêt culturel certain à travers la possibilité de valoriser un patrimoine médiéval et toute l'histoire associée aux lieux et plus globalement au comté de Savoie. Son accessibilité par les sentiers existants et les points de vue qu'offre ce site, en font un lieu de promenade ou un objectif de randonnée déjà reconnu qui participe à l'attractivité touristique du territoire.

Propose, dans ce contexte, après avis favorable du Bureau, d'étudier les mesures à prendre qui permettront de stopper la dégradation des vestiges existants et de traiter les problématiques de dangerosité pour les visiteurs dans l'objectif de pouvoir engager une démarche de valorisation du site.

Invite le conseil communautaire à délibérer pour approuver :

- L'engagement d'une mission d'étude préliminaire qui serait confiée au cabinet « EPURE architecture & patrimoine » pour un montant total de 5 900,00 € HT intégrant les missions suivantes :
 - -->Levés géomètre (2 250 € HT)
 - Relevé d'état des lieux des emprises définies (env. 5500 m²)
 - Relevé par photogrammétrie des élévations (corps de logis et tour du donjon)
 - Fourniture des plans topographiques et des plans d'élévation au format DWG

- **Diagnostic** (2150 € HT)
 - Visite & analyse du site,
 - Prises de vues photographiques,
 - Bref historique (anciens cadastres, synthèse des sources historiques, etc.),
 - Récupération du levé topographique (base graphique) et des relevés photogrammétriques,
 - Analyse des contraintes réglementaires (urbanisme, etc...),
 - Analyse & synthétisation du programme (contraintes d'aménagement / contraintes techniques),
 - Élaboration des plans, coupes & élévations EXISTANT, à l'échelle 1/100,
 - **Esquisse** (1 500 € HT)
 - Proposition d'aménagements avec croquis de principe, matériaux,
 - Élaboration des plans, coupes & élévations PROJET, à l'échelle 1/100,
 - Rédaction d'une notice descriptive sommaire des travaux,
 - Proposition d'un phasage priorisé des travaux avec proposition de planning,
 - Élaboration d'une estimation prévisionnelle du coût des travaux,
 - Présentation dans un carnet format A3
- Le dépôt d'un dossier de demande de financement au titre du contrat départemental – Secteur Avant-Pays Savoyard – à hauteur de 4 720 € (80%) sur un montant de dépenses de 5900,00 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE :

- l'engagement d'une mission d'étude préliminaire qui serait confiée au cabinet « EPURE architecture & patrimoine » pour un montant total de 5 900,00 € HT,
- Le dépôt d'un dossier de demande de financement au titre du contrat départemental – Secteur Avant-Pays Savoyard – à hauteur de 4 720 € (80%) sur un montant de dépenses de 5900,00 € HT ,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

